# BULLETIN D'ADHESION AU SNUipp-FSU 80 SPECIALE AESH - CUI - AED

Année scolaire 2018/2019

Le SNUipp Somme utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale du SNUipp « Fenêtres sur Cours » ainsi que « POUR », la revue de la FSU.

Je demande à la section départementale du SNUipp 80 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section départementale du SNUipp 80.

NOM: Prénom: Né(e) le/ Sexe: M / F Téléphone fixe: portable: Nom de jeune fille: Adresse personnelle:	(Cocher la bonne case)  □ AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap)  □ CUI (Contrat Unique d'Insertion)  □ AED (assistant d'éducation)
Code postal: Ville:  Syndiqué au SNUipp en 2017-2018: □ oui □ non  E-mail:  Le SNUipp/FSU envoie des informations par courrier électronique (lettre d'information électronique). En indiquant votre courriel, vous en serez automatiquement destinataire.	Montant de la cotisation : 33 EUROS  Etablissement ou école :  Adresse :  Code postal :  Type :   Mat.   Elém.   Primaire   ULIS collège, pro ou ESMS

## L'adhésion au SNUipp-FSU 80 est de 33 euros!

A renvoyer à : SNUipp-FSU Somme 25, rue Riolan **80 000 AMIENS** 

### **POUR VOUS SYNDIQUER**

Trois modes de paiement à votre disposition :

> > en une fois 1 seul chèque

#### en plusieurs chèques

3 chèques (maximum), date d'encaissement au dos (max 10/06)

### > par Carte Bancaire

en ligne sur https://adherer.snuipp.fr/80



agit avec vous

25 rue Riolan **80 000 AMIENS** 03.22.80.80.78 snu80@snuipp.fr http://80.snuipp.fr

La cotisation syndicale ouvre droit à

crédit d'impôts : 66% de la cotisation

L'attestation pour l'année 2018/2019 vous sera adressée en mars 2020



